

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2023.

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente-et-un mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS ; Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Olivier MEDROS	à	Mme Christine ROBERT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Michel PICARD
M. Guillaume GINGUENE	à	M. Claude MATHON

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Jennifer BALLAND

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

084.04.2023 FINANCES

SUBVENTIONS 2023 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES

Après plusieurs années de baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19, la vie associative Osnysoise reste toujours aussi dynamique et l'année 2023 sera marquée par la poursuite du soutien de la Municipalité aux associations locales.

L'attribution d'une subvention est soumise à la réalisation d'un dossier de demande de subventions.

10 associations scolaires ou partenaires bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **5700 €** : 2000 enfants en école maternelle et élémentaire ainsi que 1500 collégiens et lycéens bénéficieront de ses aides.

11 associations culturelles et de loisirs bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **25.000 €** (dont **16.500 €** pour l'AMO – Association Maison d'Osny, pas de subvention en 2022 du fait de la réorganisation des activités). Elles représentent près de 1000 adhérents au total. Les critères retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre et la typologie des adhérents, l'implication de l'association dans les événements municipaux et plus généralement, dans la vie locale et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2023). Toutes ces associations bénéficient de prêts de locaux communaux, ponctuels ou permanents. En outre, une provision de **4.000 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

15 associations sportives bénéficient d'un soutien financier de la ville : Elles représentent environ 3.000 licenciés dont 42% sont des femmes et 61% de jeunes de moins de 18 ans (majoritairement des Osnysois). Hormis l'association intercommunale de cyclisme, toutes les associations bénéficient d'équipements sportifs couverts ou de plein air mis à leur disposition par la commune. Les éléments retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre d'adhérents, leurs origines géographiques, l'implication de l'association dans les événements municipaux, sa politique éducative, ses résultats sportifs et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2023).

Le montant total des subventions « sport » inscrit au budget s'élève à **51.950 €** (dont 28.000€ à Osny Football Club, association qui fait par ailleurs l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens). En outre, une provision de **6.050 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

La subvention de **l'amicale des agents communaux (AACO)** maintient son niveau de subventionnement habituel à savoir 23.000 € + 4.040 € au titre de l'action sociale municipale soit une subvention globale de **27.040 €**. Au total pour 2023, elle enregistre 172 adhérents (une convention d'objectifs et de moyens est par ailleurs réalisée tous les 3 ans entre la Ville et l'association).

Compte tenu des dossiers déposés, **l'association de sauvegarde** (prévention spécialisée sur les quartiers) et **l'association féline de Cergy-pontoise** (stérilisation et mise à l'adoption des chats errants) bénéficient de subventions respectives à hauteur de **7.000 € et 1.500€** pour 2023.

Concernant la **vie des quartiers**, une provision de **1300 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

Le Centre Communal d'Action Social – CCAS a sollicité la ville à hauteur de **90.000€** compte tenu de l'excédent 2022 reporté.

Enfin, **la Caisse des écoles** bénéficie d'une subvention inchangée de **50.000€**.

La présente délibération a pour objectif d'approuver les montants des subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles proposés dans le tableau annexé.

Pour l'année 2023, le montant total des subventions est de **258.290€** et les subventions sur projet seront proposées lors des prochains conseils municipaux (**12.025€**).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2023,

VU l'avis favorable à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / F. Gaillot / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine) de la commission plénière du 27 mars 2023,

Considérant la nécessité pour la ville de soutenir le réseau local des associations et d'accompagner leurs activités,

Considérant l'intérêt pour la ville que présente les missions, activités et projets proposés par ces associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de **258.290 €**.

Les subventions sur projets seront proposées ultérieurement (**12.025€**).

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 du budget principal de la ville.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 6 avril 2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230406-084042023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 12/04/2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Imputation		Libellé	Montant versé 2022	Montant 2023
020	6574	PERSONNEL		
020	65748	Amicale des agents communaux - fonctionnement	23 000 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		D.G. 95	100 €	100 €
		Total compte 020 65748	27 140 €	27 140 €
20	6574	SCOLAIRE		
201	65748	Ass.sport.cult.St Exupéry	800 €	800 €
		Ass.socio.cult.Lameth	500 €	500 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	975 €	500 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	800 €	800 €
		Ass. Yves Le Guern	700 €	800 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	400 €	pas de demande
		Ligue contre le cancer - partenariats scolaires	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	400 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		Total compte 201 65748	6 375 €	5 700 €
024	6574	FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL		
024	65748	Arlequin du pavé	150 €	pas de demande
		Association généalogique et historique de Menucourt et Osny	100 €	pas de demande
		Association Maison d'Osny (pas de subvention en 2022, réorganisation)	0 €	16 500 €
		Codevota F.N.C.T.A.	1 000 €	850 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 200 €	1 000 €
		Les amis de Grouchy	1 500 €	1 500 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Les Tiags en folie	750 €	750 €
		Lys d'or	1 100 €	1 100 €
		Mempôkap	800 €	800 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €
		Osny-Philatélic	60 €	0 €
		Polyph'Osny	250 €	pas de demande
		Tarot Osny Club	pas de demande	0 €
		Union nationale des combattants	700 €	700 €
		Total compte 024 65748	9 410 €	25 000 €
112	6574	POLICE MUNICIPALE		
11	65748	Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		Total compte 11 65748	1 500 €	1 500 €
40	6574	SPORT		
30	65748	BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	250 €	250 €
		Boxe Thaïlandaise	- €	300 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	28 000 €	28 000 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 000 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO)	1 500 €	1 500 €
		Judo club Osny	4 000 €	4 000 €
		As karaté Osny	1 000 €	1 000 €
		Natation (O.C.N.M.)	- €	- €

Accusé certifié exécutoire

		Prépanque	150 €	200 €
		Osny United (Anc.Association communauté d'Osny (A.C.O.))	1 300 €	- €
		Rando découverte amitié	- €	- €
		Randosny	100 €	200 €
		Tennis (A.T.L.O.)	4 000 €	4 500 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 700 €	1 700 €
		Volley (A.V.O.P.)	2 400 €	2 400 €
		Aso Gymnastique volontaire	1 000 €	1 300 €
		Total compte 30 65748	52 000 €	51 950 €
522	6574	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
4 213	65748			
	Déclic	Sauvegarde 95	7 000 €	7 000 €
		Total compte 4213 65748	7 000 €	7 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			103 425 €	118 290 €
		<u>Provisions pour subventions sur projets et soldes</u>		
		Secteur scolaire		675 €
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		4 000 €
		Secteur sport		6 050 €
		Secteur vie des quartiers		1 300 €
		Total provisions et soldes	- €	12 025 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS			103 425 €	130 315 €
20	657361	Caisse des Ecoles	50 000 €	50 000 €
201	657361			
		Total compte 201 657361	50 000 €	50 000 €
520	657362	CCAS	95 000 €	90 000 €
420	657362			
		Total compte 420 657362	95 000 €	90 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS			248 425 €	258 290 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS			248 425 €	270 315 €